



85 – VENDÉE

**CAPL 1 du 10 juillet 2015 mutations
Déclaration liminaire**

Monsieur Le Président,

Le constat à la DGFIP est accablant . Les fermetures de trésoreries s'accélèrent. Les services sont exangues en raison des suppressions d'emplois. Les réformes de structures se succèdent. La charge de travail ne cesse de s'accroître avec les files d'attente des usagers.

Pour pallier le manque d'effectif, la DG n'est pas à court d'idées. Elle aménage voire réduit la durée hebdomadaire d'ouverture au public. Elle fusionne les services SIE-SIP. Elle crée de nouveaux services PCR. Elle supprime des trésoreries. Elle transfère le recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP . Elle fusionne les Pôles Enregistrement vers les SIE ou les SPF etc.

Le résultat est la dégradation des conditions de travail et du service rendu au public.

En récompense pour les agents, la prime d'intéressement collectif va être remplacée par une prime à la casse alors que la valeur du point d'indice est gelée depuis 2010 jusqu'en 2017.

Concernant le mouvement d'affectation 2015 pour la catégorie A, le taux de satisfaction des demandes au plan national diminue encore cette année. Rien de surprenant avec des services en sous-effectif et l'espoir pour celui qui demande sa mutation qu'ailleurs peut-être l'herbe est plus verte. Un autre constat : l'augmentation des ALD. Des directions utilisent les ALD comme du personnel de renfort mais sans leur verser les indemnités liées à cette position. C'est autant de gagné en période de restrictions budgétaires. Il y a aussi le sujet sensible des détachements qui se multiplient. Si ces détachements permettent de régler des situations individuelles, ils aboutissent aussi à ne plus respecter l'affectation nationale ou la spécialité acquise à l'ENFIP ou le choix fait par les promus LA/EP .

Conséquence de la fusion, se développent les changements entre les ex- filières, FF et FGP. Les représentants FO-DGFIP réitèrent leur demande, pour les inspecteurs changeant de métier, d'une formation complète avec un temps d'adaptation nécessaire. L'administration ne peut pas se contenter de décréter que l'accompagnement à la prise du nouveau poste est un impératif. Elle doit le traduire dans les faits en donnant les moyens à l'agent de se former à son nouveau métier. Ceci est d'ailleurs valable pour tout changement de poste.

Sur un plan revendicatif, FO-DGFIP exige toujours un second mouvement d'affectation au 1^o mars de chaque année au lieu et place du mouvement complémentaire avec un second dépôt de demande de mutation.

Il revendique la création d'un 13^o échelon du grade d'inspecteur.

Il condamne la suppression de 2000 ETPT (équivalent temps plein travaillé) pour 2015.

Il demande le maintien de l'intégralité des missions et des moyens de la DGFIP et le maintien d'un véritable réseau de proximité.

Dans le cadre de la présente CAPL , les représentants FO-DGFIP ont à voter sur le mouvement juridique. Ils souhaitent connaître

- la situation des effectifs de la catégorie A sur chaque structure au niveau de chaque résidence
- la liste des inspecteurs à la disposition au 1^o septembre 2015 avec leur affectation locale.

Stella CREPEAU, représentante titulaire
Williams PILLET, représentant titulaire